UN PROCESSUS D'ADOPTION DÉMOCRATIQUE EXEMPLAIRE

→ROALD WYCKMANS

coordonnateur du Bureau du Conseil de fédération d'Ecolo

→ CHRISTOPHE DERENNE

directeur d'Etopia

Le 23 juin 2013, l'Assemblée générale d'Ecolo, réunie à Bruxelles, a adopté le *Manifeste politique d'Ecolo*. En application de ses statuts, ce *Manifeste* vient remplacer le précédent texte exprimant les principes fondateurs du mouvement Ecolo¹.

Le processus participatif qui a mené à son adoption a duré six mois. Un texte initial, déposé par les Co-présidents Olivier Deleuze et Emily Hoyos, a été discuté dans toutes les Régionales et toutes les commissions d'Ecolo, ainsi qu'au sein d'ecolo j, d'un panel de vingt-cinq citoyens-électeurs et du Conseil de Fédération. Une « Commission spéciale » désignée par le Conseil a ensuite rédigé le texte soumis à amendements par les membres. Enfin, l'Assemblée générale a délibéré et voté sur les amendements avant d'adopter le texte définitif.

Ce processus inédit a été rendu possible par l'implication de centaines de membres à chacune de ses étapes jusqu'à l'adoption finale en Assemblée générale. Mais il nous faut en pointer ici l'originalité particulière.

Elle réside tout d'abord dans la mise en œuvre d'une étape préalable à la phase classique d'adoption d'un texte par une Assemblée générale. Ce préliminaire a consisté à créer un large moment délibératif, purement argumentatif, sans enjeu de positionnement politique, sans expression de rapports de force. C'est sur cette base plus in-

¹ La Déclaration de Peruwelz-Louvain-la-neuve (1986).

formée, plus rationnelle, collectivement plus intelligente, qu'a alors pu démarrer une phase formelle et politique d'arbitrages politiques (rédaction collective d'amendements, débats en Assemblée selon des règles très précises, votes, etc.). Cette phase préalable a également eu la vertu d'élargir progressivement le cercle des personnes se sentant concernées par l'enjeu.

Pointons également le fait qu'un panel de citoyens s'est penché sur la version initiale du texte durant deux journées entières. Ainsi, le point de vue des électeurs - et non des seuls militants - a pu être pris en considération dans la délibération préalable.

Enfin, relevons qu'à chaque étape, le texte a été largement réécrit (et amplifié, conséquence sans doute inévitable d'un tel processus²), sans que ses auteurs successifs ne puissent d'une quelconque manière s'y accrocher. Ils ont donc en quelque sorte pris le pouvoir sur le texte, puis ont dû le rendre entièrement à la délibération collective.

C'est sans doute cette démarche relativement complexe mais bien articulée qui a permis que 700 personnes adoptent sereinement ce texte et apprécient le moment démocratique de son adoption.

² Le texte a en effet triplé de volume entre sa version initiale et sa version adoptée après amendement par l'Assemblée générale.